

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 549

présenté par
Mme Poursinoff, M. de Ruy, M. Yves Cochet et M. Mamère

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant :**

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport étudiant les modalités d'intégration de la direction générale de l'alimentation au ministère de la santé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet article souhaitent opérer un changement de tutelle en intégrant la direction générale de l'alimentation au ministère de la santé et non plus au ministère de l'agriculture.

Il n'est plus possible aujourd'hui de dissocier alimentation et santé. Les liens établis entre les cancers et les pesticides en témoignent, de même que les effets des aliments trop sucrés, salés ou gras sur les maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'obésité...

L'explosion des maladies chroniques en lien avec notre alimentation nécessite une approche plus intégrée.

Aussi, ce changement de tutelle permettra de placer la santé au centre des préoccupations et de se protéger des lobbies de l'industrie de l'agro-alimentaire.